

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-1534						
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du certificat de la greffière concernant le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution numéro CM-20240312-241							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 05-Marigot								
Actions : CERTIFICAT DE REGISTRE								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 30%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 55%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2024-03-12</td> <td>CM-20240312-241</td> <td>APPROBATION - ENTENTE FINALE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente finale au montant de 4 585 353,81 \$ à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval concernant le projet de rénovation et d'agrandissement de la piscine intérieure du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, situé au 310, boulevard Cartier Ouest;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2024-346)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-03-12	CM-20240312-241	APPROBATION - ENTENTE FINALE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-03-12	CM-20240312-241	APPROBATION - ENTENTE FINALE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Suite à l'adoption par le conseil municipal de la résolution CM-20240312-241 par laquelle le conseil approuve l'entente suivante, nous avons tenu les 8, 9, 10, 11 et 12 avril 2024, le registre pour les personnes habiles à voter sur cette résolution:</p> <p>Approuver l'entente finale au montant de 4 585 353,81 \$ à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval concernant le projet de rénovation et d'agrandissement de la piscine intérieure du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, situé au 310, boulevard Cartier Ouest.</p> <p>Étant donné qu'aucune demande n'a été reçue pour demander la tenue d'un scrutin référendaire, cette résolution est donc réputée approuvée par les personnes habiles à voter à la fin de la période d'accessibilité au registre, soit à 19 h 01 le 12 avril 2024.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.								
REMARQUE(S)								

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-1534
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 8, 9, 10, 11 et 12 avril 2024 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution numéro CM-20240312-241 préparé par le Service du greffe le 16 avril 2024.		